

L'état moderne et la révolution des médias

Pitou Snamtout

La révolution du jasmin en décembre 2010/janvier 2011, celle des pharaons, celle de Syrie en cours, sans parler de la situation en Libye, et ces derniers jours dans la Russie de Poutine, doivent interpeller les analystes des médias et les philosophes dans notre société, autant que les politiques.

Le fait sans précédent qu'un Etat pour maintenir autant que faire se peut sa classe dirigeante au pouvoir, ait eu recours au blocage de l'internet, au blocage des liaisons téléphoniques mobiles et bien évidemment au contrôle resserré de la presse écrite et radio télévisuelle, tant nationale qu'internationale ne fût-ce que quelques jours est particulièrement significatif de l'évolution des relations d'équilibre entre les pouvoirs exécutif (et son bras sécuritaire, la police et l'armée) et judiciaire d'un côté, presse libre et expression démocratique, basées sur les droits individuels reconnus universellement, de l'autre. Curieusement, les démocraties occidentales sont et ont été particulièrement frileuses et hésitantes devant la réalité du basculement par la seule force de la conviction et de la résistance du peuple, notamment les jeunes de ces pays ; taraudées qu'elles sont par le spectre réel ou supposé – l'histoire le dira – de l'émergence à travers cette nouvelle exigence démocratique des masses arabes, d'un radicalisme religieux, qui réussirait à vaincre, en utilisant les armes même de la démocratie, les obstacles mis depuis 20 ou 30 ans, sur le chemin du pouvoir par les régimes autocratiques de ces pays, surtout au Maghreb.

Mais au-delà de l'observation qu'on peut faire du début d'un bouleversement probablement majeur de la situation géopolitique du Nord du continent africain et des Proche et Moyen Orient, avec les conséquences que cela implique sur les conflits larvés et réels de cette partie du monde ; on peut en retirer des enseignements utiles par l'examen approfondi de même qu'à l'action des médias classiques et alternatifs sur le débat démocratique de nos pays d'Europe.

En France, des « affaires » comme celles de l'OREAL ou en Italie avec le Président du Conseil, ne seraient pas sorties du secret, sans ces nouveaux médias, comme les « scandales » révélés par Wikileaks et son ténébreux président Monsieur Assange, à la face du monde, sur la politique cynique des grands pays démocratiques au premier chef desquels les USA.

En Belgique, jusqu'à aujourd'hui, point de tout de tout cela. L'onde de choc reste amortie et occultée en partie par le jeu de l'oie auquel se livrent nos politiques depuis de nombreux mois, sur les petites questions existentielles de nos nationalismes Nord/Sud.

Mais on ne pourra pas ne pas y porter à un moment un regard critique.

Or, que voyons-nous depuis 30 ans, date à laquelle la politique des médias a été « communautarisée » le lent mais certain lotissement par l'Etat de manière insidieuse et sous prétexte de pluralisme de beaucoup si pas la majorité des médias classiques, radios et TV, mais aussi à travers les télécoms, l'internet et les médias alternatifs.

Or, en Wallonie, en particulier, et dans la Communauté française, on voit la politique personnalisée – du temps des Romains on disait clientélisme - mise en place depuis des décennies pour assurer et pérenniser le pouvoir d'une seule idéologie et d'un seul parti.

Dès lors, il s'ensuit qu'on peut se poser la question si dans un Etat moderne et porteur de l'exercice réel des libertés démocratiques et non pas seulement de l'affirmation formelle de celles-ci comme un donné social pré-acquis et qu'il ne convient pas de contester, si un *aggiornamento* fondamental ne devrait pas avoir lieu.

Oser penser autrement que le contexte et le microcosme crée au départ de la pensée unique et décrétée juste parce que soit disant portée par des idées progressistes – en réalité conservatrices – et être véritablement iconoclaste et fondamentalement libéral – c'est-à-dire libertarien et utilitariste au sens premier défini de manière si précise et profonde par John Stuart Mill, voilà ce que mérite la révolution des médias dans un Etat Moderne.

En ce sens, il n'y a plus de justification réelle à perpétuer un système coûteux de service public de la radio, de la télévision et aujourd'hui de filiales internet et multimédia, dépendant de celui-ci.

Cela est d'autant plus vrai que la pesanteur administrative empêche la valeur ajoutée créative de productions indépendantes et perpétue de manière lourde la manière parée d'objectivité mais de fait orientée dans la hiérarchie du traitement de l'information, faisant la part belle aux intermédiaires sociaux et culturels eux-mêmes liés aux décideurs de la structure administrato-politique issues du parti dominant, et permettant ainsi à l'infini la perpétuation potentielle de cette idéologie dotée d'un pluralisme à faux nez ; acceptée il est vrai comme un moindre mal par les tenants de la gauche plurielle (appelée aussi Olivier) en leur permettant à leur tour de temps à autre de faire de même pour leurs militants zélés et leurs idées.

Il n'y a plus non plus de raison à ce que l'Etat ou une province ou des communes soient les actionnaires majoritaires et de référence directement impliqués dans des sociétés commerciales, distributeurs de services audiovisuels et éditeurs de ces services : télévision à péage, réseaux de radios, internet provider, câblodistributeurs.

On ne peut que donner raison à la Commission Européenne dans ses appréciations sévères vis-à-vis de la Communauté française quant à l'utilisation pour le moins floue des aides d'Etat au sens de la déclaration de Copenhague dans le cas de la RTBF et du débat engendré à ce sujet par les éditeurs de journaux. Il faut cependant rappeler que ces derniers sont aussi de gros bénéficiaires d'aides directes ou indirectes d'Etat : subvention de la Communauté française (fond d'aide à la presse). TVA à taux 0 pour le papier, aides de l'Etat fédéral pour les envois par poste ; aides spécifiques aux investissements (rotatives/Régions).

La presse écrite, a, à de nombreuses reprises, par le passé, utilisé sa position de 4^e pouvoir, pour monnayer cher vis-à-vis des autorités une mise en concurrence progressive, au départ de la position de monopole qu'elle détenait de fait par la conception restrictive de la liberté de la presse contenue dans la Constitution de 1831 et quasi inchangée depuis, sauf la récente prise de position de la Cour de Cassation en mai 2011.

A titre d'exemples :

Déclaration d'illégalité des radios privées dans les années 20 ; soutien au monopole du service public moyennant interdiction de la publicité dans les années 60 ; accord sur la publicité commerciale dans les médias radio-tv, moyennant une participation substantielle dans les chaînes de TV privées autorisées au Sud et au Nord du pays, en 87 ; revendication (avortée) d'un statut particulier de radios de presse vis à vis des groupes de radios privées « stand alone » (comme NRJ ou Contact) etc...

La schizophrénie est un syndrome qui n'atteint pas que le politique quand d'une part, il accepte la délocalisation juridique du plus grand média TV privé de Wallonie-Bruxelles et d'autre part, il fait semblant de considérer celui-ci comme un média belgo-belge ; miroir en fait de cette ambiguïté ambivalente.

Le choix fait, correspond dans la réalité, au bras de fer entre les éditeurs de journaux et le service public de la radio TV sur la maîtrise de l'information locale/régionale belge sur internet.

Le déplacement de la consommation de l'information et son éclatement en sources multiples et non plus uniques (agence de presse nationale Belga) ou émanant d'oligopoles intégrés (groupes de presse multimédia comme IPM Rossel, Corelio, HLN) est évidemment un challenge perçu comme une agression prima facie par les détenteurs originaux des sources qui s'estiment légitimés et propriétaires légitimes d'une information (par le fait de leur profession de journaliste et éditeurs de contenus), ou au mieux comme une récupération en deuxième main de ceux-ci par rapport à la nouvelle spontanée véhiculée via gsm, mms, twitter, ou internet par le citoyen lambda, se muant de témoin d'un événement en reporter des faits bruts ou les mettant en scène et les détournant par rapport à sa propre vision subjective et individuelle sans le filtre castrateur de médiateurs autoproclamés, titulaires d'une carte de presse.

Les médias évoluant et la liberté de la presse devant se comprendre comme l'appropriation individuelle et collective des moyens de diffusion et de communication qui de micro-media peuvent sauter une dimension et devenir des mass-media (faire le « buzz ») il est primordial que les libéraux s'emparent de cette question, et prônent la possibilité réelle d'exercer la liberté de la presse pour tout et chacun, en redonnant un contenu à l'article de la Constitution qui la garantit, et supprimant les restrictions que ceux qui s'en sont institués garants, ont établi à « l'insu de leur plein gré » des citoyens, pour le bénéfice discret mais primordial de l'idéologie dominante, la laissant ainsi potentiellement à l'abri de la critique .

Et lorsque l'un ou l'autre scandale éclate (comme encore récemment à Liège, touchant le principal opérateur de réseaux, cablo wallon Tecteo), ils permettent la mise en œuvre immédiate d'une manière transversale, tant via les radios et TV publiques que certains médias privés, (directement ou indirectement contrôlés par la techno structure mise en place par le parti dominant) d'un cadre contextuel qui amoindrit l'impact et estompe la perception de celui-ci pour l'auditeur, en zoomant sur le cas individuel et en excluant toute référence autant que possible au fait que c'est en réalité le « système » - quasiment clanique pour ne pas parler de situation à l'italienne- de pouvoir parallèle qui est responsable de ces comportements fautifs lésant l'intérêt général et le citoyen.